

BULLETIN d'INSCRIPTION

Journée de formation BLEFCO des techniciens et biologistes en AMP

« *Comment améliorer les résultats des centres d'AMP en 2022 ?* »

Vendredi 25 mars 2022

Horaires : 8h30-17h30

Université Paris Diderot – Amphithéâtre BUFFON

15 rue Hélène Brion 75013 Paris (Métro 14 Bibliothèque François Mitterrand)

N° de Formation : 76 31 0961 731

N° Siret : 509 454 823 00030

N° d'enregistrement DPC : en cours



INFORMATIONS :

M. Mme Melle Titre : Prof. Dr Autre

NOM **PRENOM**

Adresse professionnelle

Code Postal Ville Pays

Tél..... E-mail

Profession

N° RPPS Obligatoire

INSCRIPTION (cocher les cases correspondantes)

Non DPC : 150 € à l'ordre de BLEFCO

DPC : 150 € à l'ordre de ODPC de Biologie Clinique

Non DPC : 50 € (Inscription des internes sur justificatifs) à l'ordre de BLEFCO

Participera au déjeuner du 25/03/22

Ne participera pas au déjeuner du 25/03/22

MODALITES de PAIEMENT et d'INSCRIPTION

INSCRIPTION HORS DPC :

Paiement par chèque bancaire à l'ordre de BLEFCO à adresser par courrier à Vanessa MALLERET - Assistante des BLEFCO - Journée des Techniciens et Biologistes 2022 - 7 cité des peupliers - 81260 BRASSAC

Paiement par virement bancaire : merci de nous demander le RIB des BLEFCO par email (secretariatblefco@yahoo.com)

Paiement par convention de formation (formation continue) : merci de nous faire la demande de convention par email (secretariatblefco@yahoo.com)

Paiement en ligne par CB via le lien : https://www.payassociation.fr/BLEFCO/Journee_annuelle

Comité d'organisation

Dr P. Boyer, Dr L. Mery, Dr I. Heilikman, Dr F. Lecompte, Dr N. Sermondade, Dr L. Delaroche

secretariatblefco@yahoo.com

BLEFCO

INSCRIPTION DANS LE CADRE DU DPC :

Paiement par chèque bancaire à l'ordre de ODPC de BIOLOGIE CLINIQUE à adresser par courrier à Vanessa MALLERET - Assistante des BLEFCO - Journée des Techniciens et Biologistes 2020 - 7 cité des peupliers - 81260 BRASSAC

Paiement par virement bancaire : merci de nous demander le RIB de l'ODPC par email (secretariatblefco@yahoo.com)

Paiement par convention de formation (Convention ODPC) : merci de nous faire la demande de convention par email (secretariatblefco@yahoo.com)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Désignation

La Fédération Nationale des BLEFCO désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 478 rue de la découverte, Mini Parc 3, CS 67624, 31376 LABEGE Cedex.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la Fédération Nationale des BLEFCO pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la Fédération Nationale des BLEFCO s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et TTC. La TVA est non applicable. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par paiement en ligne directement sur le site internet des BLEFCO, par virement bancaire ou par chèque.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la Fédération Nationale des BLEFCO ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse secretariatblefco@yahoo.com. En cas

d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la Fédération Nationale des BLEFCO ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la Fédération Nationale des BLEFCO sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la Fédération Nationale des BLEFCO et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal compétent.

Comité d'organisation

Dr P. Boyer, Dr L. Mery, Dr I. Heilikman, Dr F. Lecompte, Dr N. Sermondade, Dr L. Delaroche
secretariatblefco@yahoo.com